
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1^{er} février 2021 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement
Madame Micheline Rouleau, conseillère de ville
Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement
Madame Julie-Pascale Provost, conseillère d'arrondissement
Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement
Monsieur Mathieu Legault, secrétaire d'arrondissement

CA21 19 0001

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Maja Vodanovic

D'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement de Lachine du 1^{er} février 2021 à 19 heures, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA21 19 0002

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 7 décembre 2020

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 7 décembre 2020.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA21 19 0003

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 17 décembre 2020

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 17 décembre 2020.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA21 19 0004

Motion des élus - Motion commémorant l'attentat de la grande mosquée de Québec

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyés par Micheline Rouleau, Michèle Flannery, Julie-Pascale Provost et Younes Boukala

Motion commémorant l'attentat de la grande mosquée de Québec

Attendu que la Ville de Québec a été endeuillée le 29 janvier 2017 par l'attentat commis à la grande mosquée de Québec qui a coûté la vie à six personnes de confession musulmane et a laissé une victime paraplégique;

Attendu que l'attentat de la grande mosquée de Québec a heurté l'ensemble de la communauté musulmane et a bouleversé l'ensemble du Québec;

Attendu que les Lachinoises et les Lachinois, fidèles à leur habitude, ont fait preuve d'une grande solidarité au lendemain de l'attentat de la grande mosquée de Québec notamment en déposant des bouquets de fleurs devant la mosquée à Lachine en plus de participer aux rassemblements pour rendre hommage aux victimes et soutenir la communauté musulmane;

Attendu qu'en septembre 2015, le gouvernement du Québec a adopté à l'unanimité une motion visant à condamner l'islamophobie, les appels à la haine et à la violence envers les Québécoises et les Québécois de confession musulmane;

Attendu que le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a déclaré en août 2017 que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie sont des poisons pour nos sociétés;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en mars 2017, une motion qui stipule qu'il faut endiguer le climat de haine et de peur et condamner l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Attendu qu'en juin 2020, le conseil municipal de Montréal a reconnu à l'unanimité l'existence de racisme et des discriminations systémiques, a dénoncé fermement ces phénomènes, et s'est engagé à les combattre;

Attendu que Montréal est une ville cosmopolite, que plus de 50 % de sa population est issue de communautés d'origines diverses et que 30 % des Montréalaises et des Montréalais sont issus de minorités visibles;

Attendu que l'arrondissement de Lachine est un arrondissement, dont 42 % de la population est issue de l'immigration ou a au moins un des ses deux parents né à l'étranger et que 24 % des Lachinoises et des Lachinois s'identifient à une minorité visible;

Attendu que l'arrondissement de Lachine travaille à favoriser l'inclusion de toutes ses citoyennes et de tous ses citoyens et une cohabitation harmonieuse.

Et résolu :

Que l'arrondissement de Lachine commémore l'attentat de la grande mosquée de Québec, honore la mémoire des victimes, salue le courage des survivants, et témoigne de sa solidarité à l'ensemble de la communauté musulmane;

Que l'arrondissement de Lachine continue de lutter contre l'islamophobie et toutes les formes de racisme et de discrimination religieuse systémiques;

Que l'arrondissement de Lachine invite la population à commémorer la tuerie de la grande mosquée de Québec afin de témoigner collectivement de sa solidarité;

Que l'arrondissement de Lachine transmette une copie de cette motion aux représentants de la Mosquée de Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA21 19 0005

Motion des élus - La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie

Le conseiller Younes Boukala fait la lecture du document intitulé « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons: «La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement.

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau, Michèle Flannery, Julie-Pascale Provost et Younes Boukala

De joindre le mouvement « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » initié par l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.05

CA21 19 0006

Addenda - Augmentation de la valeur des incidences d'un montant de 7 258,09 \$ dans le cadre du contrat octroyé à FNX-INNOV INC. pour les services professionnels du projet d'aménagement des berges majorant ainsi le montant des incidences de 21 774,25 \$ à 29 032,34 \$, toutes taxes incluses

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'augmenter la valeur des incidences d'un montant de 7 258,09 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme FNX-INNOV INC., pour les services professionnels du projet d'aménagement des berges, par la résolution CA20 19 0167 selon l'appel d'offres public LAC-PUB-2011, majorant ainsi le montant total des incidences de 21 774,25 à 29 032,34 \$;

D'autoriser une dépense totale de 203 226,37 \$, toutes taxes incluses, comprenant le contrat octroyé à la firme FNX INNOV INC., les contingences et les incidences, majorant ainsi le montant de la dépense totale de 195 968,28 \$ à 203 226,37 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1208362001

CA21 19 0007

Octroi d'un mandat à FNX-INNOV INC. pour soumettre, au nom de l'arrondissement de Lachine, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, la demande de certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1), ainsi qu'à présenter tout engagement ou document en lien avec ces demandes, dans le cadre du projet d'aménagement de berges

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'octroyer un mandat à FNX-INNOV INC. pour soumettre, au nom de l'arrondissement de Lachine, au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et au Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs, la demande de certificat d'autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et la demande d'autorisation en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1), ainsi qu'à présenter tout engagement ou document en lien avec ces demandes, dans le cadre du projet d'aménagement de berges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1216731001

CA21 19 0008

Renouvellement, pour l'année 2021, du contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC. pour des services techniques pour les piscines extérieures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 33 887,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-15786

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

De renouveler, pour l'année 2021, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC., par la résolution CA17 19 0102, pour des services techniques pour les piscines extérieures de l'arrondissement de Lachine, au montant de 33 887,22 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-15786;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1217626001

CA21 19 0009

Renouvellement, pour l'année 2021, du contrat octroyé à Équipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 22 016,57 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17457

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

De renouveler, pour l'année 2021, le contrat octroyé à Équipe Verte Inc. (Goodbye Graffiti™ Montréal), par la résolution CA19 19 0087, pour des travaux d'élimination des graffitis sur les domaines privés et publics pour l'arrondissement de Lachine, au montant de 22 016,57 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres sur invitation numéro 19-17457;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1204076012

CA21 19 0010

Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL) et octroi d'une contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et l'Association centre-ville Lachine (ACVL);

D'octroyer une contribution financière à l'Association centre-ville Lachine (ACVL) au montant de 25 000 \$ pour la réalisation d'une campagne de sociofinancement afin d'assurer la relance de l'achat local et l'appui à l'activité communautaire dans l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1217131001

CA21 19 0011

Reconnaissance de GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC., en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver la reconnaissance de GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC., en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1217626002

CA21 19 0012

Reconnaissance de ATELIER DE VERRE DE LACHINE en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver la reconnaissance de ATELIER DE VERRE DE LACHINE, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, et de lui accorder les différents soutiens offerts en vertu de sa classification.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1217241001

CA21 19 0013

Retrait de la reconnaissance de l'organisme JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver le retrait de la reconnaissance de l'organisme JUMELAGE ET APPRENTISSAGE: MISSION ÉDUCATION (JAME) en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1204076013

CA21 19 0014

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1213547001

CA21 19 0015

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14^e Avenue

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 6 novembre et 1^{er} décembre 2020 ainsi que du 11 janvier 2021, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative au projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14^e Avenue, ayant pour effet de permettre :

- pour un bâtiment multifamilial, des entrées multiples, et ce, bien que le Règlement prévoit, pour un bâtiment multifamilial, une entrée commune;
- pour un agrandissement, deux cases de stationnement, et ce, bien que le Règlement prévoit, trois cases de stationnement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1206470031

CA21 19 0016

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'aménagement d'un accès pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 6 novembre 2020, la demande de dérogation mineure au *Règlement sur le zonage* (2710) relative à un projet d'aménagement d'un accès pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame, ayant pour effet de permettre l'aménagement d'un accès aux logements donnant sur la rue Notre-Dame, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'un accès aux logements situé dans la zone C-415 doit être localisé sur une rue transversale à la rue Notre-Dame.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1218885001

CA21 19 0017

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement et de transformation pour l'immeuble situé au 885-889, 14^e Avenue

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date des 6 novembre et 1^{er} décembre 2020 ainsi que du 11 janvier 2021, accompagnant une demande de permis de construction pour l'agrandissement et la transformation de l'immeuble situé au 885-889, 14^e Avenue, aux conditions suivantes :

- Que la case de stationnement additionnelle proposée (en diagonale, près du coin de rue), ne soit pas aménagée;
- Que la partie du garage non recouverte de brique soit recouverte de Canexel.

D'abroger la résolution CA20 19 0028, adoptée lors de la séance du 3 février 2020.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1206470032

CA21 19 0018

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure des façades pour l'immeuble situé au 200-212, 24^e Avenue

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de transformation majeure des façades soumis pour le bâtiment principal situé au 200-212, 24^e Avenue, conformément au plan réalisé par la firme Farzin Asgari Architecte, daté du 23 novembre 2020.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1218885004

CA21 19 0019

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades pour l'immeuble situé au 160, boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de transformation des façades soumis pour le bâtiment principal situé au 160, boulevard Saint-Joseph, conformément à la demande déposée par la requérante, en date du 30 novembre 2020.

D'indiquer que ce PIIA est assujetti à la condition suivante :

- Que le revêtement de l'élévation Ouest du bâtiment soit installé au plus tard six mois après la date d'émission du permis de construction et que le revêtement de l'ensemble des autres élévations soit installé au plus tard un an après la date d'émission du permis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1218885003

CA21 19 0020

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation majeure de la façade avant et d'agrandissement vertical pour l'immeuble situé au 980, rue Notre-Dame

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), le projet de transformation majeure de la façade avant et d'agrandissement vertical soumis pour le bâtiment principal situé au 980, rue Notre-Dame, conformément au plan réalisé par la firme 2Aarchitectures, daté du 27 novembre 2020.

D'indiquer que ce PIIA est assujetti aux conditions suivantes :

- Que l'éclairage de la façade avant proposé soit remplacé par des luminaires encastrés, situés au-dessus des quatre ouvertures du rez-de-chaussée;
- Que soit remis à la DAUSE, avant l'émission du permis de construction, un plan de l'élévation avant incluant les bâtiments mitoyens. Ce plan devra être à l'échelle et inclure les cotes du bâtiment visé par la demande, de même que celles des bâtiments mitoyens. Ce plan devra démontrer que les éléments de la façade avant sont alignés avec ceux des bâtiments voisins, tel que demandé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la réunion d'octobre 2020. Au besoin, pour assurer l'exactitude des cotes demandées, la contribution d'un arpenteur-géomètre à l'élaboration de ce plan est recommandée. Un manquement ou une inexactitude entre les plans soumis pour construction et les travaux exécutés représentera une non-conformité à cette exigence et sera passible de procédures légales visant à corriger cette situation.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1218885002

CA21 19 0021

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et d'agrandissement pour l'immeuble situé au 1625, rue Notre-Dame

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 28 août 2020 accompagnant une demande de permis de construction pour le projet de transformation et d'agrandissement pour l'immeuble situé au 1625, rue Notre-Dame.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.08 1210415001

CA21 19 0022

Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment résidentiel comprenant six logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Maja Vodanovic

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 22 juillet 2020, accompagnant une demande de permis de construction pour le projet de construction d'un bâtiment résidentiel comprenant six logements sur le lot portant le numéro 2 135 224 et le lot projeté portant le numéro 6 365 345 du cadastre du Québec (7^e Avenue).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.09 1217204001

CA21 19 0023

Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 7 150 \$ - Lot portant le numéro 1 703 641 du cadastre du Québec situé sur l'avenue Lowland

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

D'accepter la somme de 7 150 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 703 641 du cadastre du Québec situé sur l'avenue Lowland doit verser à la Ville conformément aux articles 2 et 3 du *Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration des parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine* (07-012), équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.10 1206470033

CA21 19 0024

Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 24 novembre 2020 au 20 janvier 2021, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1218455001

CA21 19 0025

Dépôt du bilan annuel 2020 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Micheline Rouleau

De déposer, au conseil municipal, le bilan annuel 2020 relatif à l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)* à l'égard du territoire de l'arrondissement de Lachine, conformément au paragraphe 2 de l'article 32 de ce Règlement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

60.01 1218735001

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

CITOYEN	QUESTION
Nicholas Singcaster	Croissant Holon - Règlementation interdisant le stationnement devant les entrées charretières
Lydia Melnyk, Madeleine Lévesque, Christophe Pommier, et Gary Sims,	Situation préoccupante impliquant trois chiens
Marie-Eve Bouchard	Rue Remembrance et 25 ^e Avenue – Installation d'un passage pour piéton
Josée Côté	Sondage fait auprès des citoyens portant sur les parcs
Christine Lajeunesse	Fermeture du Port de plaisance de Lachine - Relocalisation des plaisanciers et des bateaux, évaluation des pertes de revenus des commerçants et soutien offert
André Parisé	Présentation du projet de TRAM-Cargo
Louise Blanchet	Publicité de la conseillère de ville Micheline Rouleau dans le journal Le Messenger Lachine/Dorval
Martine Rochon	Réparation préventive des berges Subvention du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes
Michel Gatineau	Propriété des terrains dans le secteur Lachine-Est
Paul Bourque	Compte-rendu des réunions portant sur le réaménagement du secteur Saint-Louis et dates des prochaines rencontres
Gilles Beauregard	Entretien des installations du Club de Canoë et du Club d'aviron de Lachine Vidéo portant sur l'usine d'eau potable de Lachine

70.02

Et la séance est levée à 21 h 10.

Maja Vodanovic
maireesse d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la maireesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021.